

Des femmes d'apostolat **Les Augustines 1639-1989**

Christine Veilleux

Numéro hors-série, 1989

L'Hôtel-Dieu de Québec : 350 ans de soins hospitaliers

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7378ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Veilleux, C. (1989). Des femmes d'apostolat : les Augustines 1639-1989. *Cap-aux-Diamants*, 7–10.



*Prière dans la chapelle intérieure.
(Ville de Québec, Division du Vieux-Québec).*

DES FEMMES D'APOSTOLAT

LES AUGUSTINES 1639-1989

par Christine Veilleux*

Les 350 ans d'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec et de la communauté des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus demeurent intimement liés. Etablies en France vers l'an 1155, les hospitalières suivent la règle édictée par saint Augustin et prononcent les trois vœux solennels de religion soit la pauvreté, la chasteté et l'obéissance auxquels s'ajoute celui «*d'exercer l'hospitalité envers les pauvres malades*». Elles répondent ainsi au désir du concile de Nicée (325), qui impose aux évêques l'obligation de favoriser la fondation dans leurs diocèses de nombreux «*Hôtels-Dieu*» ou «*Maisons-*

Dieu», destinés à accueillir les blessés, les pauvres, les infirmes, les vieillards, les enfants trouvés, les étrangers et les pèlerins-voyageurs. Depuis le XIII^e siècle, cependant, les «*Maisons-Dieu*» se limitent au soin des pauvres.

Réforme de la communauté

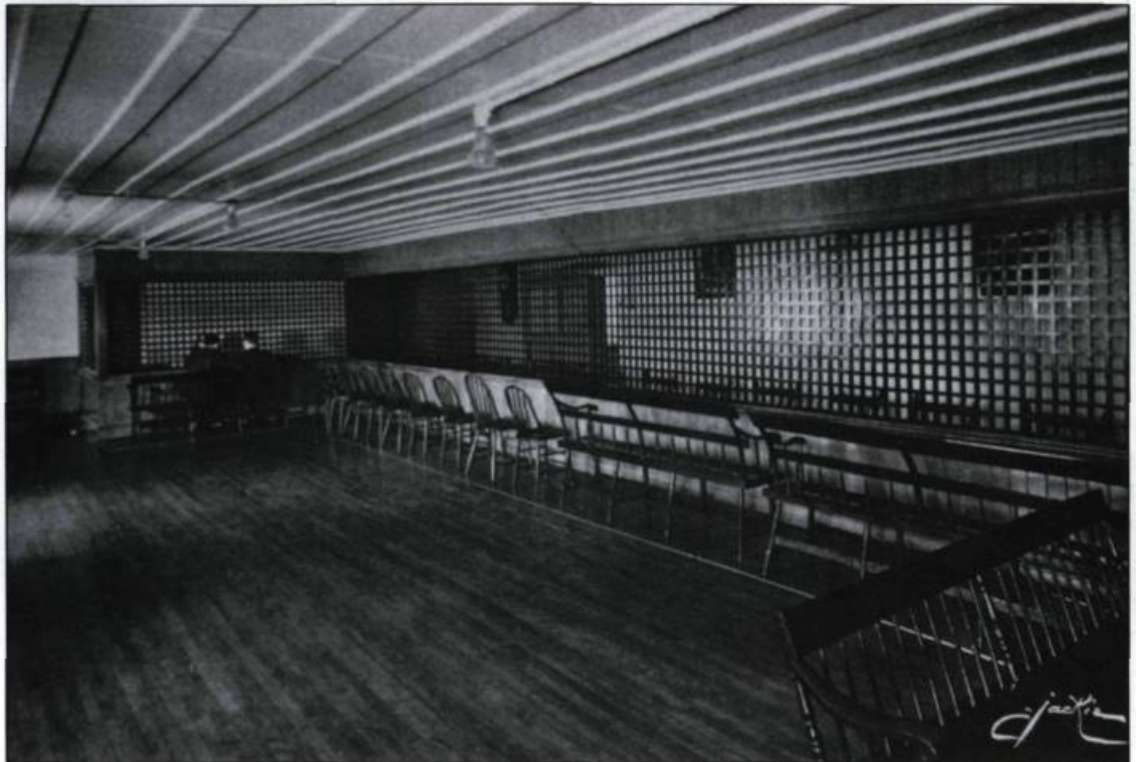
Les hospitalières, d'abord connues sous le nom de sœurs Ermites de saint Augustin puis sous celui de Filles de la Miséricorde, procèdent à la réforme de leur communauté en 1627 afin de respecter les nouvelles dispositions du concile

de Trente (1545-1563). Elles adoptent alors le nom de Congrégation des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus et revêtent l'habit des chanoinesses de saint Augustin. Ce vêtement consiste en une robe de serge blanche à grandes manches, retenue à la taille par une ceinture de cuir noir, un rochet, une guimpe et un bandeau de toile blanche; un voile d'étamine noire pour les professes et blanche pour les novices complète l'ensemble. La longue chape de serge noire se porte seulement au chœur.

tutions ont subi plusieurs modifications qui transforment les structures de la communauté et allègent l'austérité du régime de vie.

Au carrefour de l'action et de la contemplation

Malgré les changements survenus au cours des temps, l'esprit de la règle de saint Augustin demeure inaltéré depuis la réforme de 1630. «*Le propre de notre vocation, affirment les Constitu-*



*Le parloir du monastère.
(Photo Jackie, carte postale. Collection Yves Beaugard).*

Les religieuses obtiennent l'aval de l'archevêque de Rouen le 3 janvier 1629 et, en septembre 1638, la communauté reçoit ses lettres patentes du roi Louis XIII. Les trois premières religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec débarquées en août 1639 proviennent de cet ordre.

Les constitutions de la communauté définissent les bases spirituelles et règlent tous les aspects temporels de la vie quotidienne: vœux de religion, charité, union entre les sœurs et les monastères, élections, principales vertus à exercer au parloir, au réfectoire, à la récréation, au dortoir et au monastère, tâches à accomplir à l'hôpital, horaire quotidien et fonctions de chaque officière. Les premières constitutions, imprimées en 1631, connaissent de nombreuses révisions. La seconde édition, publiée en 1666, alimente pendant près de trois siècles la vie spirituelle et temporelle des Augustines. Une édition canadienne voit le jour en 1923 et s'inspire des nouvelles dispositions du code de droit canonique promulgué en 1918. Depuis 1957, les consti-

tions, est de joindre Marthe et Marie: l'action et la contemplation; de rechercher l'Amour de Dieu en sa pureté et l'amour du prochain en sa perfection [...]; secourant le prochain en sa pauvreté et en ses maladies; exerçant en son endroit toutes les œuvres de miséricorde, corporelles et spirituelles, sortables à notre sexe et condition, sans attendre autre récompense de nos petits travaux que d'agrèer à Celui qui nous a assuré qu'Il tiendrait comme fait à lui-même ce que nous ferions au moindre des siens. Voilà ce qui nous distingue des autres familles religieuses.»

Sous le Régime français, la charité des religieuses s'étend au-delà des soins dispensés aux malades hospitalisés. Durant de nombreuses années, elles acceptent de nourrir à leur frais les familles huronnes et algonquines incapables de se livrer à la chasse en forêt par crainte des Iroquois.

L'Hôtel-Dieu sert également de refuge aux premiers colons lors de leur établissement au pays.



Les hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, réunies pour l'office des Matines, dans la nuit de Noël. (Photo Jackie, carte postale. Collection Yves Beauregard).

En effet, un passage tiré des Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec de 1648 révèle que les religieuses se font «un plaisir de les loger, de les nourrir et de les instruire des usages de Canada, pendant qu'ils préparent leur demeure.» Elles offrent encore l'hospitalité de leur hôpital aux pères jésuites en juin 1640, lors de l'incendie de leur maison. Pour des raisons identiques, elles ouvrent toutes grandes les portes de leur monastère pour accueillir les ursulines en décembre 1650 et en octobre 1686.

Les choristes et les converses

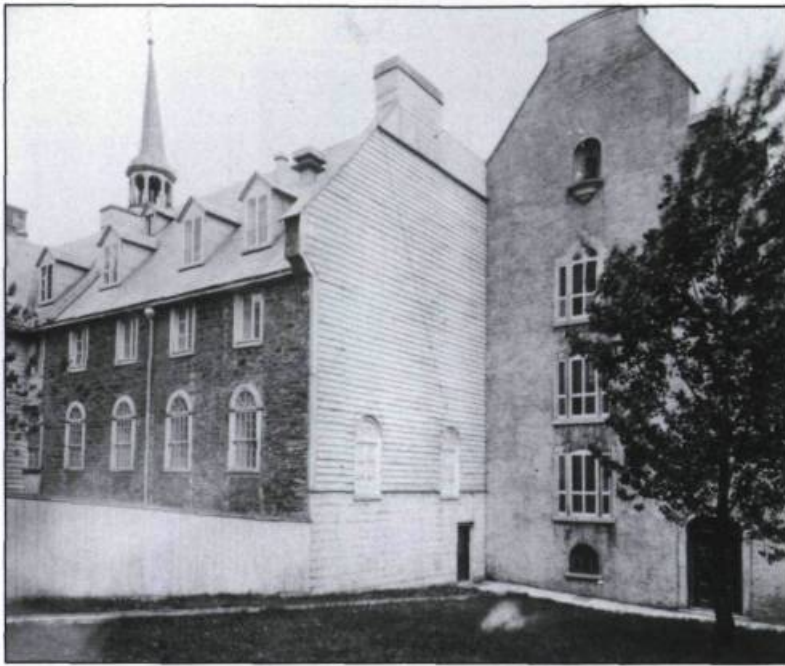
Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les constitutions des hospitalières distinguent deux catégories de religieuses: celles de chœur ou choriste et les converses. Autrefois, le soin des malades relevait des seules choristes. Afin de libérer ces dernières, les sœurs converses s'occupaient de la cuisine pour la communauté et vaquaient aux travaux ménagers.

La communauté des Augustines connaît un recrutement important à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Auparavant, le noyau des religieuses se veut beaucoup plus limité. Entre 1639 et 1671, trente religieuses font partie de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec et vingt-deux d'entre elles proviennent de France. En 1650, sœur Marie-Françoise Giffard de Saint-Ignace, fille du seigneur Robert Giffard, médecin de l'Hôtel-Dieu, devient la première hospitalière canadienne. Sept ans plus tard, la communauté accueille en son sein la première huronne à se faire religieuse au Canada, sœur Sainte-Geneviève-Agnès Skannud-Haroï de Tous-les-Saints.



Les religieuses s'affairent à la distribution des repas en 1877. (Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec). Photo: Louis-Prudent Vallée).

Depuis 1672, la population canadienne suffit amplement à combler les rangs de la communauté. Au moment de son tricentenaire, en 1939, la communauté compte 192 hospitalières, dont 104 religieuses-infirmières diplômées de l'université Laval. Vers 1950, la communauté atteint son apogée avec un total de 217 religieuses. Dès lors, le déclin commence à se faire sentir: la communauté compte 186 religieuses en 1964 et 109 en 1988. Tombé au point mort depuis de nombreuses années, le recrutement connaît une



L'aile du couvent et le cœur des religieuses vers 1880. (Ville de Québec, Division du Vieux-Québec).

légère reprise depuis 1986. Une postulante et une novice poursuivent actuellement leur formation au monastère de l'Hôtel-Dieu.

Naissance d'une fédération

L'œuvre des Augustines se répand dans toute la province au cours des trois derniers siècles. En effet, la communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec participe à la fondation de quatre monastères qui se ramifient à leur tour. La diversité des œuvres de ces fondations soulèvent toutefois des besoins et des problèmes variés que l'isolement des monastères empêche de résoudre.

Le noviciat construit en 1756. (Ville de Québec, Division du Vieux-Québec).



Aussi, dès 1922, des pourparlers s'entament entre les Augustines du Canada afin de trouver des solutions. La difficulté de l'isolement des monastères se résout avec la création de la Fédération des Monastères des Chanoinesses Hospitalières de la Miséricorde de l'ordre de Saint Augustin au Canada, le 5 mars 1957. Le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, berceau de la branche canadienne de l'ordre, abrite le siège de la nouvelle fédération et le demeure jusqu'en 1962, date où le Conseil général se transporte sur le chemin Saint-Louis, à Sillery.

La Fédération vise à perpétuer l'esprit propre de l'ordre et à entretenir l'union fraternelle entre les monastères fédérés. Elle cherche également à assurer aux membres de l'ordre une formation adéquate et permanente, à faciliter l'entraide économique et l'échange de religieuses afin de permettre une meilleure distribution des charges administratives, à coordonner les œuvres spécifiques à chaque monastère et, enfin, à répondre aux besoins personnels. Chaque fondation de la congrégation des Augustines acquiert son autonomie aussitôt que ses ressources financières et humaines s'avèrent suffisantes.

Entre 1961 et 1972, l'État prend en charge les services hospitaliers, mettant fin au mode traditionnel de gestion des hôpitaux par les religieuses. D'autres transformations touchent la vie communautaire tels l'allègement des règlements, l'abolition de la clôture et la fusion des sœurs choristes et converses en 1965, la reprise du nom civil en 1966 et la modification du costume l'année suivante. De nos jours, les postulantes et les novices conservent leur costume séculier; elles peuvent aussi garder leur emploi et séjourner dans leur famille les fins de semaine.

L'héritage de l'esprit du «service des pauvres et des malades» persiste encore chez les Augustines, mais sous d'autres formes. La pastorale, l'aide à domicile, les lessives, les soins infirmiers aux aveugles et autres handicapés auditifs et laryngectomisés, l'écoute téléphonique comme «Prière-Secours», l'assistance aux mourants, l'accueil des parents de grands malades, le bénévolat au pavillon Carlton-Auger et même les missions au Paraguay, en Haïti, en Tunisie, au Liban et en Afrique du Sud illustrent autant de domaines où les Augustines entrevoient la possibilité de rendre service à leur prochain, conformément à l'esprit de leurs constitutions. ♦

* Historienne